

PROGRAMME VERT À SCARBOROUGH NUMÉRO 3 – MARS 2003

Félicitations aux résidents de Scarborough pour leurs efforts écologiques!

Bravo, Scarborough! Vous êtes de vrais défenseurs de l'environnement. Plus de 90 % d'entre vous participez au Programme municipal de la boîte verte, ce qui nous permet de détourner de la décharge plus de 2 200 tonnes de matières organiques chaque mois pour les transformer en riche compost destiné à l'aménagement paysager et à l'agriculture.

Votre participation est d'autant plus importante que la décharge de Keele Valley a fermé ses portes le 31 décembre 2002 et que nous envoyons maintenant tous nos déchets par camion au Michigan. Depuis la fermeture de la décharge, nos frais d'élimination des déchets ont augmenté de 12 \$ à 52 \$ la tonne. Grâce à vos efforts pour recycler efficacement vos matières organiques, c'est 65 camions de moins que nous envoyons chaque mois au Michigan. C'est une bonne chose pour l'environnement.

Nous vous remercions de votre soutien au Programme de la boîte verte!

Scarborough et Etobicoke préparent la voie au reste de Toronto

Comme le Programme de la boîte verte donne de bons résultats à Scarborough et Etobicoke, la ville l'appliquera à Toronto, York et East York en octobre 2004 - soit à 210 000 autres résidences. Le Programme prendra effet à North York à l'automne 2005.

Alerte au plastique! Aidez-nous!

Vous pouvez doubler l'un de vos contenants d'un sac en plastique, mais vous *ne devez pas* y déposer de petits sacs en plastique (de type « baggies »), ni de sacs à pain, ou autre emballage en plastique. Notre usine de traitement ne pourra pas fonctionner aussi efficacement s'il y a trop d'articles en plastique mélangés aux matières organiques.

Retirez les matières organiques de leur emballage en plastique avant de les vider dans la boîte (p. ex., retirez les restes de votre sandwich de leur sac « baggie »). Notre usine de traitement des déchets organiques est équipée pour retirer les sacs en plastique dont vous vous servez pour doubler vos contenants, mais pas les emballages en plastique qui se trouvent à l'intérieur.

En résumé : le plastique compromet la qualité du produit final. Aidez-nous à produire un compost riche et propre.

Utilisez un sac en plastique pour empêcher les matières organiques de coller aux parois des contenants

Pour empêcher les matières organiques de coller aux parois des contenants, doublez votre contenant de cuisine ou votre boîte verte d'un sac en plastique (n'achetez pas de sacs spéciaux, vos sacs à provisions feront parfaitement l'affaire). Il n'est pas nécessaire de doubler les deux boîtes. Si vous doublez votre contenant de cuisine, vous n'aurez pas à manipuler les matières organiques une deuxième fois. Lorsque le sac en plastique de votre contenant d'intérieur est plein, videz-le dans votre boîte verte d'extérieur - en le fermant d'une torsion ou d'un nœud, mais pas trop serré, si possible, pour que l'usine de traitement n'ait pas de mal à séparer le plastique des déchets organiques.

Il y a un autre avantage à doubler votre contenant de cuisine ou votre boîte verte d'un sac en plastique l'hiver : vous éviterez aux matières organiques (si elles étaient jetées en vrac) de geler et de coller aux parois du contenant, ce qui, à son tour, empêche les éboueurs de les vider dans leur camion.

Pas de charges trop lourdes, s'il vous plaît!

Nous ne ramasserons pas les boîtes ou sacs qui pèsent plus de 20 kg (44 lb). Placez vos matières excédentaires dans un sac en plastique transparent - un grand sac et non plusieurs petits - et mettez-le à côté de la boîte verte le jour du ramassage. Nous vous conseillons de placer dans ce sac supplémentaire les articles non alimentaires (p. ex., couches, excréments d'animaux domestiques) qui ne risquent pas d'attirer les animaux. Vous pouvez aussi acheter une deuxième boîte verte (15 \$) et un autre contenant de cuisine (4 \$). Voir la rubrique « Comment remplacer votre boîte » pour plus de détails.

Comment remplacer votre boîte

Si votre boîte verte craque ou se brise, apportez-la à la station de transfert et nous la remplacerons sans frais (cela vaut aussi pour vos boîtes de recyclage). Appelez le 416 338-2010 pour un complément d'information. Pour remplacer votre boîte, ou acheter une nouvelle ou deuxième boîte, rendez-vous à l'adresse suivante :

Station de transfert de Scarborough
 1 Transfer Place
 (au nord de Markham Road, à gauche sur l'avenue Nugget)
 Ouvert du mardi au vendredi : de 6 h à 17 h 30
 Le samedi : de 6 h 30 à 12 h 30

Comment fonctionne le processus

1. Vos matières organiques sont ramassées par le service des éboueurs et transportées à l'usine de traitement des déchets organiques de Dufferin.
2. Les déchets organiques sont ensuite inspectés et les articles trop grands ou indésirables séparés des autres.
3. Un désintégateur (une sorte de grand mélangeur) réduit les matières organiques en suspension liquide.
4. Un procédé biologique qui utilise des bactéries en l'absence d'oxygène (appelé « digestion anaérobie ») transforme cette suspension liquide en matières organiques solides.
5. Ces matières sont ensuite acheminées par camion vers une autre installation qui en fait du compost destiné à l'aménagement paysager, à l'agriculture et à d'autres fins.

Liste des matières que l'on peut/ou ne peut pas mettre dans la boîte verte

À mettre dans la boîte verte...

- Déchets de fruits et de légumes
- Déchets de viande, de fruits de mer et de poisson
- Pâtes, pain et céréales
- Produits laitiers, coquilles d'œufs
- Mouture de café, filtres à café, sachets de thé

- Serviettes et mouchoirs en papier souillés
- Emballages en papier ayant contenu des produits alimentaires : emballages en papier ayant contenu des produits prêts-à-manger, cartons pour la crème glacée, papier de moules à muffins, sacs à farine et à sucre
- Tasses à café en papier, assiettes en papier
- Bonbons, biscuits, gâteaux
- Ingrédients de pâtisserie, fines herbes, épices
- Plantes d'intérieur, terre comprise
- Couches, serviettes sanitaires
- Déchets d'origine animale, litière (provenant de cages à oiseaux/hamster, p. ex.), etc.
- Aliments pour animaux domestiques

Ne placez pas les articles suivants dans la boîte verte... (comme ils ne se décomposent pas, ils ne peuvent pas être transformés en compost) :

- Pellicules étirables en plastique, petits sacs en plastique (de type « baggies »), sacs à sandwich
- Articles en plastique, tels que contenants alimentaires (pots à yaourt ou à margarine, p. ex.), couverts
- Sacs à lait en plastique
- Articles en styromousse, plateaux ayant servi à emballer la viande
- Papier d'aluminium
- Papier ciré
- Bougies, chandelles
- Fleurs et plantes artificielles
- Articles en cuir, produits textiles, vêtements
- Tapis, moquette
- Mégots de cigarettes, articles de tabac
- Bouchons (provenant de bouteilles de vin, etc.)
- Gomme à mâcher
- Cure-oreilles, coton hydrophile, tampons démaquillants
- Débarbouillettes pour bébé
- Feuilles jetables pour balai à laver le plancher
- Charpie provenant du sèche-linge, assouplissant textile en feuilles
- Sacs aspirateur et leur contenu
- Plumes
- Cheveux, poils d'animaux domestiques
- Animaux morts
- Cendres de cheminée ou de barbecue
- Produits en bois, rognures de bois

Des questions? Besoin d'un complément d'information?

Si vous avez des questions sur le Programme de la boîte verte, appelez le Service à la clientèle au 416 338-2010 ou consultez notre site Web à : www.toronto.ca/greenbin